



## Déclaration liminaire CDEN du 12 octobre 2023

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN, les sujets abordés dans la déclaration liminaire de l'UNSA Education seront divers et assez nombreux. Mais, rassurez-vous nous nous contenterons de les survoler alors que chacun d'entre eux mériterait de longs développements.

- Crise du recrutement
- Budget de l'Éducation nationale et revalorisation salariale
- L'école inclusive
- Et enfin parce que c'est constitutif de notre ADN, la laïcité, l'enseignement privé versus la mixité sociale.

Le désintérêt des candidats potentiels pour les métiers de l'Éducation nationale est flagrant et s'accroît d'année en année même s'il nous faut reconnaître que, pour ce qui est du 1<sup>er</sup> degré, notre académie est loin d'être la plus touchée. Cette crise de recrutement s'accompagne d'une hausse des démissions et d'un nombre toujours croissant de collègues cherchant à quitter l'Éducation nationale.

Malgré nos alertes incessantes sur l'urgence de stopper cette hémorragie de candidats et d'agents, le ministère n'a pas encore pris les mesures nécessaires. Pour le SE-Unsa, celles-ci résident en une approche nécessairement globale, c'est-à-dire prenant en compte à la fois la question des rémunérations, de la formation initiale, de la formation continue, de la mobilité des personnels, mais aussi des conditions de travail

Le rapport remis au gouvernement concernant le budget 2024 annonce fièrement la volonté d'investir dans l'Éducation et une hausse historique du budget de l'Éducation de 3,9 Mds € Lors de la campagne électorale, le candidat Macron promettait d'augmenter le budget de l'Éducation de 6 Mds € par an pour revaloriser les enseignants. Lors de la séquence sur les retraites, le gouvernement indiquait que la réforme permettrait de donner les moyens d'avoir des marges de manœuvre pour investir dans la Santé et l'Éducation.

Pourtant, si le gouvernement se targue de vouloir poursuivre et amplifier la revalorisation des enseignants, qu'en est-il vraiment ?

On constate que les mesures actées pour 2023, d'un point de vue global, ne font que compenser l'inflation entre septembre 2022 et septembre 2023. Elles ne compensent pas les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 20 ans que le Sénat évaluait dans une fourchette comprise entre 15 et 25 %.

Certes depuis 1980, on constate que le budget ne cesse de croître d'année en année. Pourtant, si l'on regarde l'évolution non pas en valeur absolue mais en euros constants, on constate que

la part de la dépense d'Éducation dans le Pib est finalement moins importante en 2021 (6,8 % du Pib) qu'elle ne l'était entre 1994 et 1997 (7,7 % du Pib).

L'acte 2 de l'École inclusive est nécessaire et attendue par les personnels. Le SE-Unsa réaffirme son soutien à l'inclusion des élèves en milieu ordinaire mais revendique des moyens pour accompagner les enseignants au quotidien. Il faut des professionnels du secteur éducatif et médical pour identifier les troubles des élèves en situation de handicap et les prendre en charge à l'École ou en dehors de l'École en fonction de la situation de chaque jeune.

C'est pourquoi le SE-Unsa demande l'ouverture de places dans les établissements médico-sociaux. Il faut des enseignants spécialisés et des psychologues pour traiter la grande difficulté scolaire, sans la confondre avec le handicap. Le SE-Unsa revendique des Rased complets dans le premier degré et des Rased pour les collèges et les lycées professionnels.

Des personnels surnuméraires permettant de prendre en charge ponctuellement certains élèves sont nécessaires pour soulager le quotidien de la classe.

La laïcité ne peut se résumer à des chiffres publiés mensuellement concernant des atteintes au sein des établissements qui font remonter des faits. Cet élément de communication ministérielle, relayé largement par la presse, ne fait qu'accentuer l'idée chez les jeunes que le principe de laïcité ne serait que répressif et contraignant. Ces chiffres alimentent des polémiques sociétales et créent d'autant plus de stigmatisation d'une partie de la population. La jeunesse y est sensible. Dans une période où leurs identités sont attaquées, les jeunes les revendiquent d'autant plus, dans un souci d'égalité.

Le SE-Unsa continuera à œuvrer pour que la laïcité permette à tous les jeunes scolarisés dans les établissements publics laïques, de développer leur liberté de conscience et par là même leur appartenance à une société laissant une place à chacun, avec leurs singularités et leur diversité.

Le récent rapport de la Cour des comptes sur l'enseignement privé sous contrat montre que ses établissements accentuent la ségrégation sociale. On se retrouve avec deux jeunes qui ne se côtoient pas. Dans ce contexte, comment faire société avec de jeunes citoyens déconnectés les uns des autres voire opposés ? Encore une fois, la mixité scolaire est un élément de réponse. C'est pourquoi le SE-Unsa, avec sa fédération l'Unsa Éducation, continuera à revendiquer que l'argent public finance l'École publique et que les établissements privés sous contrat ne bénéficient plus de subventions de l'État et des collectivités locales.